

« Il existe une différence essentielle entre donner la mort et ne pas empêcher qu'elle suive son cours »

Mgr Vincenzo Paglia, président de l'Académie pour la vie du Vatican, dévoile les lignes directrices d'un inédit « Petit lexique sur la fin de vie », qu'il vient de présenter au pape François.

ENTRETIEN

SILVIA BENEDETTI
CORRESPONDANTE À ROME

Reçu, jeudi 8 août, par le pape François, le président de l'Académie pour la vie du Vatican, Mgr Vincenzo Paglia, a officiellement présenté un « Petit lexique sur la fin de vie » qui définit, avec une clarté surprenante, les positions de l'Église catholique sur les questions de l'acharnement thérapeutique, de l'euthanasie et du suicide assisté. Une pressante exigence de clarification alors que nos sociétés, de plus en plus sécularisées, revendiquent le droit de maîtriser la mort, en définissant le moment et les détails mêmes de ce passage ultime. Dans une Rome brûlée par un soleil implacable, l'archevêque Paglia détaille pour *Le Soir* les passages principaux de ce document du Vatican, qui, pour la toute première fois, ouvre clairement la voie à une possible suspension de l'alimentation et de l'hydratation artificielles pour les malades terminaux.

Pourquoi le Vatican a-t-il ressenti le besoin de définir officiellement sa position sur la fin de vie ?

Dès ma nomination à la tête de l'Académie pontificale pour la vie, je me suis rendu compte de la confusion entourant la problématique existentielle de la maladie et de la mort. Et j'ai ressenti le besoin de réitérer le « non » du Vatican à l'euthanasie tout en réaffirmant notre « oui » à l'égard de la culture des soins palliatifs et de l'accompagnement du malade. Nous avons ainsi préparé ce « Petit Lexique sur la fin de vie » pour lancer un dialogue éclairé sur ce sujet, et pour qu'aucun individu ne se sente seul face à la souffrance. Nous avons utilisé un langage simple, mais précis d'un point de vue scientifique, pour éviter toute équivoque de nature sémantique.

L'Église catholique explique que « l'acharnement thérapeutique ne représente pas une médecine en faveur du malade ». C'est-à-dire ?

Notre approche sur l'acharnement thérapeutique change : nous réaffirmons notre opposition à l'abandon médical des malades terminaux, tout en refusant aussi l'acharnement thérapeutique. Pie XII évoquait déjà la licéité, dans certains cas, de la suspension de la ventilation assistée. Le pape François en a parlé explicitement, en 2017, face à l'Association médicale mondiale. L'Église croit que, dans certaines circonstances, les traitements doivent s'arrêter. Mais, attention, il faut continuer à soigner le malade même lorsque toute guérison s'avère impossible, en traitant les symptômes, en particulier la douleur. Il existe une différence essentielle entre « donner la mort » (l'euthanasie) et ne pas empêcher qu'elle suive son cours.

Peut-on affirmer que l'Église accepte désormais, même d'un point de vue moral, l'éventuelle suspension de l'ali-



mentation et de l'hydratation artificielles pour les malades terminaux ?

Je vous réponds en citant quatre pontifics. Pie XII disait en 1957 : « Il n'y a point d'obligation à utiliser tous les moyens thérapeutiques disponibles et, dans certains cas, il est légitime de s'en abstenir ». Paul VI, expliquait en 1970 : « Tout en rejetant l'euthanasie, le médecin n'est pas contraint d'utiliser toutes les techniques de survie que la science lui offre ». Jean-Paul II soutenait que « l'on peut, en conscience, renoncer aux traitements qui permettent uniquement une prolongation précaire et pénible de la vie ». Enfin, Benoît XVI a affirmé que « la recherche médicale est appelée à trouver un juste équilibre entre obstination et désistement ». Malheureusement tous n'en tiennent pas compte...

L'Église du pape François, qui essaye de s'adapter à une société en continue évolution, sera-t-elle prête à accepter un jour l'euthanasie et le suicide assisté ?

Cette question est très importante. Pour certains segments de l'opinion publique et de l'univers catholique, le fait d'affirmer que l'on peut suspendre les traitements lorsque la mort s'approche revient à une légitimation de l'euthanasie ou du suicide assisté. Il n'en est absolument pas ainsi. Ces deux pratiques sont rejetées par les catholiques comme par un grand nombre d'autres religions et de non-croyants. Il s'agit là d'une thématique centrale de l'éthique humaine. Nous ne devons pas être ceux qui facilitent le « travail sale » de la mort. Il faut changer de logique. Pour les catholiques, la mort ne représente pas une fin ultime, mais une renaissance, un passage vers ce qui est au-delà, vers l'Éternel.

Le philosophe catholique Giovanni

Reale a affirmé que « Dieu ne nous demande pas de vivre otage d'une machine ». Mais que faire lorsque les proches d'un malade s'opposent à l'interruption des soins pour ce dernier ?

Comme nous avons essayé de le préciser dans notre « Petit Lexique », c'est au patient que revient la décision ultime sur sa santé. L'Église catholique affirme que « les décisions doivent être prises par le patient, s'il en a la compétence et la capacité, ou, autrement, par ceux qui en ont le droit légal, en respectant toujours la volonté et les intérêts légitimes du malade ». Afin d'éviter de douloureux désaccords, qui aboutissent parfois même devant les tribunaux, il est pertinent de rédiger des directives anticipées, pour que la volonté de l'individu soit claire, même lorsqu'il ne sera plus conscient.



J'ai ressenti le besoin de réitérer le « non » du Vatican à l'euthanasie tout en réaffirmant notre « oui » à l'égard de la culture des soins palliatifs et de l'accompagnement du malade

»

tout en s'adaptant aux diverses réalités locales. Notre « Petit Lexique » se base sur les textes principaux de l'Église, mais aussi sur les prises de position de la Cour constitutionnelle italienne ainsi que du Comité national de bioéthique. Il est donc lié au contexte italien. Or, nous avons besoin d'autres textes, du même genre, destinés à des réalités différentes. J'espère qu'ils seront publiés prochainement.

Votre « Petit Lexique » a-t-il été rédigé

pour favoriser un processus de nature législative ?

L'objectif premier de l'Église est celui d'aider à appréhender les questions posées par l'existence, au niveau personnel comme au niveau social, afin que tout individu puisse faire ses choix de façon informée et responsable. Mais c'est l'Etat qui doit légiférer sur ces sujets. Or, face aux progrès de la recherche médicale et scientifique, il faut essayer de trouver le juste milieu entre les intérêts de tous les citoyens, en pensant avant tout aux plus démunis : les personnes âgées, les malades et les mineurs. Bien évidemment, une loi adoptée par un Etat peut parfois paraître « imparfaite » aux yeux de l'Église, mais ceci n'exempte pas les croyants d'apporter leur contribution, dans la recherche du bien commun, du dialogue et du respect des différences.

Vous venez d'affirmer que l'Église essaye de s'attaquer à « la culture du déchet » qui contamine nos sociétés. C'est-à-dire ?

Trop souvent, l'on meurt en pleine solitude. Et trop nombreux sont ceux qui affirment : « Ma vie m'appartient et je décide, seul, quand y mettre fin ». Il s'agit là d'un individualisme exaspéré, une sorte de périlleuse « égolâtrie ». Or, la vie est relation. Aucun de nous n'est né seul, ne peut vivre seul, et ne doit mourir seul. Nous sommes appelés à prendre soin des autres. C'est la grande leçon que la pandémie nous a léguée. Une société qui perd de vue la dimension relationnelle qui lie ceux qui la composent n'est pas humaine.

Pourquoi la mort, dimension inéluctable de la vie, est-elle de plus en plus rejetée, voire évincée de notre imaginaire collectif ?

Parce qu'elle fait peur. Je vous avoue qu'elle me fait peur aussi. Mais écarter cette réalité ne sert à rien. Bien au contraire ! C'est la mort qui nous rend vraiment humains : si la vie ne s'achevait pas, ça serait un problème énorme ! Il suffirait de lire le roman de José Saramago, *Les intermittences de la mort*, pour comprendre que la vraie question porte sur le sens de la vie et de sa destination. Une thématique qui doit être affrontée avec gravité.

Mgr Vincenzo Paglia :
« Trop nombreux sont ceux qui affirment que « ma vie m'appartient et je décide, seul, quand y mettre fin ». Il s'agit là d'un individualisme exaspéré, une sorte de périlleuse « égolâtrie ». Or, la vie est relation. »

© PHOTO NEWS

Vincenzo Paglia

Né à Boville Ernica, en 1945, Mgr Vincenzo Paglia obtient une licence en philosophie et une maîtrise en théologie à l'université pontificale du Latran, puis une maîtrise en pédagogie à l'université d'Urbino. Il est ordonné prêtre en 1970 et, au printemps 2000, évêque de la commune de Terni. Il joue un rôle fondamental dans le dialogue entre le Vatican et l'Église orthodoxe russe et roumaine, et, pour son travail en faveur de la paix, il reçoit de nombreuses distinctions, dont la Médaille Gandhi de l'Unesco. En 2012, le pape Benoît XVI l'éleve à la dignité d'archevêque et, depuis 2016, il préside l'Académie pontificale pour la vie. S.B1